



CONTRAT DE RIVIERE NARTUBY N°2

Dossier définitif

Document contractuel

Table des matières

Préambule	2
Article 1 : Territoire du contrat	3
Article 2 : Durée du contrat.....	3
Article 3 : Objectifs du contrat	3
Article 4 : Contenu du programme d'actions	4
Article 5 : Budget prévisionnel	5
Article 6 : Animation, mise en œuvre et suivi du contrat.....	7
Article 7 : Engagement des partenaires	8

Préambule

Le présent contrat est conclu entre :

- **L'Etat**, représenté par le Préfet du département du Var
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**, représentée par son Directeur
- **La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représentée par son président
- **Le Syndicat Mixte de l'Argens**, représenté par son Président
- **Dracénie Provence Verdon agglomération**, représentée par son Président
- **Le Ministère des Armées**, représenté par le Chef de Corps du 1^{er} Régiment de Chasseurs d'Afrique
- **La Commune de Montferrat**, représentée par son Maire
- **La Commune de La Motte**, représentée par son Maire
- **La Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique**, représentée par son Président
- **L'Association Syndicale Libre du canal gravitaire de Rebouillon – Draguignan**, représenté par son Président
- **L'Association Syndicale Forcée de Trans-en-Provence**, représenté par son Président
- **L'Association Syndicale Autorisée de Fontigon**, représenté par son Président
- **L'Association pour la Préservation du Patrimoine d'Ampus**, représenté par sa Présidente.

Article 1 : Territoire du contrat

Le contrat de rivière s'étend sur le bassin hydrographique de la Nartuby, situé dans la région Provence-Alpes-Côte-D'Azur dans le département du Var. Localisé dans la partie nord-est, sur le territoire de la Dracénie, le bassin versant de la Nartuby s'étend sur une superficie de 233 km² et concerne 7 communes et une communauté d'agglomération :

Communes :

- Montferrat
- Châteaudouble
- Ampus
- Draguignan
- Trans-en-Provence
- La Motte
- Le Muy

Communauté d'agglomération :

- Dracénie Provence Verdon agglomération

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat de rivière est conclu pour une durée de 6 ans couvrant la période de 2020 à 2025.

Néanmoins, les partenaires financiers de ce contrat ne peuvent s'engager que sur une période maximum de 3 ans.

Le présent contrat se déroule donc sur une période de 3 ans ; soit du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2022.

Toute modification pourra avoir lieu, après accord entre les cocontractants, sous forme d'avenant.

L'ensemble des actions devra être engagé sur la durée du contrat de rivière. Un bilan à mi-parcours sera réalisé en fin d'année 2022 et permettra d'ajuster les actions pour la deuxième phase. Il sera possible d'ajouter de nouvelles actions émergentes et/ou de retirer des opérations bloquantes. Le bilan final du contrat justifiera au besoin le non-engagement de certaines actions.

Article 3 : Objectifs du contrat

Le contrat vise à atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 22 octobre 2000 transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004.

Les objectifs et les opérations du présent contrat sont conformes avec les décisions et actes réglementaires. Le programme proposé met en œuvre les mesures inscrites au SDAGE Rhône-

Méditerranée (2016-2021), approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et celles répondant à l'état des lieux du projet de SDAGE 2022-2027.

L'objectif global du contrat est d'instaurer une politique de gestion concertée des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant afin de concilier une gestion durable de la ressource en eau quantitative et qualitative, la restauration des fonctionnalités du milieu et le partage entre les usages.

Article 4 : Contenu du programme d'actions

Le contrat comprend 43 actions décrites en annexe (1), qui sont organisées selon cinq volets correspondant aux grands objectifs du contrat de rivière :

VOLET A – QUALITE : Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau

- A1 - Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif
- A2 - Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales
- A3 - Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale
- A4 - Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
- A5 - Protéger les ressources d'eau potable
- A6 - Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles

VOLET B - QUANTITÉ : Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource

- B1 - Améliorer la gestion de la ressource en eau
- B2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau

VOLET C - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.

- C1 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides
- C2 - Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées
- C3 - Réduire l'impact des écoulements rapides de crue sur les milieux aquatiques et anthropiques
- C4 - Alerte et gestion de crise
- C5 - Culture du risque : améliorer la connaissance et la conscience du risque
- C6 - Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme

VOLET D - PATRIMOINE : Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti.

D1 - Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites

D2 - Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale

VOLET E - ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques

E1 - Animer et suivre la procédure

E2 - Impliquer le public au sens large

E3 - Participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire

Article 5 : Budget prévisionnel

Les 43 actions du contrat de rivière Nartuby n°2 sont portées par 16 maîtres d'ouvrages pour un montant global prévisionnel de **12,7 M€** en phase 1 (2020-2022), dont **4 M€** d'aides (~31%) et **0.9 M€** en phase 2 (2023-2025).

Le montant prévisionnel par action est explicité en annexe (1).

Le coût global prévisionnel du contrat de rivière (phase 1 et 2) est donc de **13,6 M€** répartis de la façon suivante :

Volet	Sous-volet	Nombre d'opérations		Coûts prévisionnels - phase 1		Coûts prévisionnels - phase 2	
A - QUALITÉ : atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	A1 - Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	10	16	6 739 435 €	7 641 185 €	- €	75 000 €
	A2 - Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	2		586 000 €		- €	
	A3 - Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale	1		45 000 €		- €	
	A4 - Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	1		75 000 €		75 000 €	
	A5 - Protéger les ressources d'eau potable	1		75 750 €		- €	
	A6 - Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles	1		120 000 €		- €	
B - QUANTITÉ : Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	B1 - Améliorer la gestion de la ressource en eau	6	9	532 000 €	2 046 000 €	- €	- €
	B2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau	3		1 514 000 €		- €	
C - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	C1 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	5	7	410 000 €	740 000 €	125 000 €	455 000 €
	C2 - Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	2		330 000 €		330 000 €	
	C3 - Réduire l'impact des écoulements rapides de crue sur les milieux aquatiques et anthropiques	2		Pm ¹			
	C4 - Alerte et gestion de crise	2		Pm			
	C5 - Culture du risque : améliorer la connaissance et la conscience du risque	5		Pm			
	C6 - Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme	1		Pm			
D : PATRIMOINE : Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti	D1 - Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites	3	6	105 000 €	1 788 000 €	- €	- €
	D2 - Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	3		1 683 000 €		- €	
E - ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	E1 - Animer et suivre la procédure	2	5	330 000 €	490 000 €	340 000 €	400 000 €
	E2 - Impliquer le public au sens large	2		160 000 €		60 000 €	
	E3 - Participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire	1		- €		- €	
Total		43		12 705 185 €		930 000 €	

¹ Pm : Pour mémoire, actions inscrites au PAPI complet de l'Argens.

Article 6 : Animation, mise en œuvre et suivi du contrat

Article 6.1 : Structure porteuse

La coordination, le suivi et l'animation du contrat de rivière sont assurés par le Syndicat Mixte de l'Argens. Celui-ci participe financièrement au fonctionnement du contrat et aux investissements réalisés dans le cadre du contrat.

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Le suivi régulier des actions sera réalisé par le Syndicat Mixte de l'Argens au moyen d'indicateurs et d'un tableau de bord qui permettront d'évaluer la mise en œuvre des actions et leur efficacité au regard des objectifs fixés.

Les résultats seront communiqués annuellement par le SMA, animateur du Comité de Rivière.

Article 6.2 : Comité de rivière

Le Comité de Rivière est l'instance représentant l'ensemble des acteurs du territoire du contrat et donc l'ensemble des parties prenantes et des intérêts en cause. Le Comité de rivière est l'instance institutionnelle de concertation et de décision tout au long de la phase de mise en œuvre et de suivi du Contrat.

La composition du Comité de Rivière Nartuby a été fixée par Arrêté préfectoral en date du 23 août 2017. Il est présidé dans les conditions prévues par l'Arrêté préfectoral et se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Le secrétariat du Comité de Rivière est assuré par la structure porteuse du contrat.

Les différentes fonctions du Comité de Rivière sont les suivantes :

- Constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau (à cette fin, ses réunions pourront être élargies au-delà de sa composition définie par l'Arrêté préfectoral),
- Analyser l'état d'avancement du contrat, valider la programmation annuelle, formuler des orientations,
- Contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs définis,
- Promouvoir et valoriser les actions du contrat,
- Veiller au respect des engagements financiers des partenaires et des Maîtres d'Ouvrage et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions,
- Assurer la cohérence des aménagements et des mesures de gestion intervenant sur le périmètre du contrat,
- Assurer la coordination avec les autres politiques développées sur le territoire du contrat.

Article 7 : Engagement des partenaires

Article 7.1 : Engagement du porteur de contrat

Le Syndicat Mixte de l'Argens, porteur du contrat de rivière, s'engage à assurer le suivi, le pilotage technique et administratif du contrat ainsi que la concertation entre tous les partenaires afin d'atteindre les objectifs du contrat, notamment :

- L'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat,
 - La présentation de la programmation opérationnelle annuelle de l'ensemble des volets,
 - La présentation des bilans financiers et d'activité annuels,
- Le secrétariat du comité de rivière et ses instances de pilotage et de travail
 - L'organisation des réunions du Comité de rivière, du comité de pilotage, de comités techniques et autres réunions thématiques si besoin,
 - L'animation de la concertation et la coordination entre les différents partenaires,
 - L'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention,
- La communication et la concertation autour du contrat.

La structure porteuse s'engage à élaborer dans le cadre d'une concertation avec les partenaires techniques et financiers, un avenant détaillé en 2022 prévoyant la programmation 2023-2025 afin d'ajuster le programme au vu des actions non engagées à cette date et le mettre en cohérence avec les nouvelles orientations du SDAGE 2022-2027.

Article 7.2 : Engagement des maîtres d'ouvrage

Les communes et autres maîtres d'ouvrage, signataires et/ou pressentis comme maîtres d'ouvrage, valident les objectifs du contrat et s'engagent à :

- Réaliser les actions sur lesquelles ils se sont portés maître d'ouvrage suivant les modalités prévues au contrat de rivière et dans le respect du planning prévisionnel, sous réserve de l'obtention des subventions,
- Transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat,
- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat,
- Etablir les dossiers de demande de subvention complets avant le démarrage de l'opération (dates de signature des marchés faisant foi) auprès des financeurs identifiés et assurer le suivi du traitement des dossiers,
- Fournir les pièces nécessaires au versement de la subvention dès la réception de l'ouvrage ou étude.

Tout maître d'ouvrage signataire du présent contrat pourra bénéficier d'aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour chacun dans la mise en œuvre de leurs politiques et procédures respectives. Des aides complémentaires pourront également être

recherchés auprès de partenaires complémentaires, notamment en réponse à des appels à projets ponctuels, au gré de l'avancement des programmes.

Les titulaires des aides de l'agence de l'eau, attribuées dans le cadre de ce contrat, s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence,
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence,
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence,
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

Les bénéficiaires des aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devront respecter les dispositions relatives aux modalités d'information du public, telles que précisées dans la décision juridique attributive de la subvention.

Article 7.3 : Engagement des partenaires techniques et institutionnel

Les partenaires s'engagent à :

- Soutenir le présent programme dans leurs instances décisionnelles en vue de son accompagnement technique dans les actions identifiées ou dans le cadre de programmes pluriannuels définis avec les partenaires,
- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat,
- Apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse dans la limite de ses compétences,
- Transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat.

Article 7.4 : Engagement des partenaires financiers

Les partenaires financiers s'engagent à contribuer à la mise en œuvre du contrat de rivière et interviendront financièrement conformément à leurs modalités d'intervention en vigueur à la date de décision de l'aide et dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles allouées.

Article 7.4.1 : Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au **Contrat de rivière du bassin-versant de la NARTUBY n°2**, sur une période couvrant les années 2020 à 2022 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau **sur la période 2020 à 2022** ne pourra excéder un montant total d'aide de **3.8 M€ d'euros**.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le **Contrat de rivière du bassin-versant de la NARTUBY n°2** identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, engagées (ordre de service faisant foi) avant la date listée au niveau du tableau ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat.

Maître(s) d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'aide	Taux aide Agence (sur assiette éligible)
Communes de Draguignan et Trans-en-Provence/ SIVU/ DPVa	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan - Trans (création de DO)	Avant le 30/06/2021	164 500 €	50%
Commune de Trans en Pce/ DPVa	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan - Trans (création/ réfection PR Trans)	Avant le 30/06/2021	4 320 €	50%
Commune de Draguignan/ DPVa	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan - Trans (création/ réfection DO et PR Draguignan)	Avant le 30/06/2021	83 000 €	50%
SIVU d'assainissement/DPVa	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan - Trans (ECP réseau de transfert-SIVU d'assainissement)	Avant le 30/06/2021	588 875 €	50%
SIVU d'assainissement/DPVa	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan - Trans (ECP- travaux couplés aménagement Nartuby)	Avant le 30/06/2021	192 500 €	50%
Commune de Trans en Pce/ DPVa	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan - Trans (ECP réseaux Trans)	Avant le 30/06/2021	544 227 €	50%
Commune de Draguignan/ DPVa	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan - Trans (ECP réseaux Draguignan)	Avant le 30/06/2021	620 000 €	50%

Commune de Draguignan/DPVa	Mise en place d'un suivi permanent sur le réseau de collecte et de transfert des EU de Draguignan et Trans	Avant le 30/06/2021	85 000 €	50%
Commune de Trans en Pce/DPVa		Avant le 30/06/2021	22 000 €	50%
SIVU/DPVa		Avant le 30/06/2021	15 000 €	50%
SMA	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby	Avant le 31/12/2020	60 000 €	50%
DPVa	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Intercommunal	Avant le 31/12/2022	277 500 €	50%
Commune de Draguignan/Trans en Pce/DPVa / Industriels	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	Avant le 31/12/2021	4 000 €	40%
SMA	Etude des ressources souterraines stratégiques sur le territoire de la Nartuby	Avant le 31/12/2020	84 000 €	70%
SMA	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables de l'Argens (complément d'étude)	Avant le 31/12/2020	84 000 €	70%
Commune de Trans en Pce/DPVa	Réduction des fuites sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	Avant le 31/12/2020	22 000 €	50%
SMA	Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial	Avant le 31/12/2020	90 000 €	60%
SMA	Elaboration d'un plan de gestion stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides (hors milieu alluvial)	Avant le 30/06/2021	36 000 €	60%
SMA	Elaboration d'une stratégie de gestion foncière	Avant le 31/12/2021	42 000 €	70%
FPPMA83	Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	Avant le 31/12/2021	25 000 €	50%
FPPMA83	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby	Avant le 31/12/2021	45 000 €	50%
SMA	Animation du Contrat - Poste de Chargé de missions	Avant le 31/12/2020	70 000 €	50%
SMA	Animation du Contrat - Poste de Technicien de rivière	Avant le 31/12/2020	70 000 €	50%

SMA	AMO à la concertation sur études prioritaires (étude Ressources, EBF, Plan stratégique ZH)	Avant le 31/12/2020	50 000 €	50%
SMA	Actions de sensibilisation auprès de divers publics	Avant le 31/12/2020	30 000 €	50%

➤ **Financement d'aides contractuelles exceptionnelles :**

Deux types d'aides exceptionnelles contractuelles sont attribués au titre du présent contrat :

- Volet « Milieux aquatiques et humides » / LPS24 : opérations de valorisation socio-économique (usages récréatifs, paysagers ou patrimoniaux) liées aux milieux aquatiques. Le calcul de ces aides représente 2% des aides classiques totales accordées dans ledit contrat.
- Volet « Petit Cycle » de l'eau / LP11-12-25 (hors Zone de Revitalisation Rurale pour l'eau potable et l'assainissement, pour des projets de même nature que le rattrapage structurel sur ces zones) Le calcul de ces aides représente au maximum 10% des aides classiques, accordées dans ledit contrat, dans le cadre des LP 11-12-25-21 (eau potable) et 23.

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant d'opération	Taux d'aide (sur assiette éligible)	Montant aide agence	Année d'engagement (ordre de service)
SIVOM de Callas/ DPVa	Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon	20 500 €	30%	6 150 €	À engager avant le 30/06/2021
Sivom de Callas/ DPVa	Travaux liés à la mise en place des périmètres de protection des captages de la Magdeleine à Montferrat	75 750 €	30%	22 725 €	À engager avant le 30/06/2021
Commune de Draguignan	Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Draguignan et amélioration de la qualité des eaux distribuées	1 200 000 €	jusqu'à 30%	191 000 €	À engager avant le 30/06/2021
Commune de Trans en Pce/ DPVa	Travaux sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	200 000 €	30%	60 000 €	À engager avant le 30/06/2021
Association APPA	Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial à Ampus	15 000 €	30%	4 500 €	À engager avant le 31/12/2020
DPVa	Valorisation et aménagement des gorges de la Nartuby à Trans en Pce	545 000 €	9.5%	52 000 €	À engager avant le 31/12/2020
Commune de Montferrat	Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat	40 000 €	30%	12 000 €	À engager avant le 31/12/2020

Article 7.4.2 : Engagement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur valide les objectifs du second contrat de rivière de la Nartuby ainsi que le contenu du programme d'actions global.

Elle s'engage à participer au financement des opérations prévues à la phase 1 du contrat, conformément à sa politique d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide et suivant les critères d'attribution correspondants, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés et des disponibilités financières.

La Région intervient notamment selon le cadre fixé par sa délibération n° 17-509 du 07 juillet 2017.

Les aides resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers correspondants et au contenu des dossiers de demande de financement des maîtres d'ouvrage, projet par projet.

Si la Région valide l'intégralité du contenu du contrat de rivière, son engagement financier ne porte que sur les trois premières années, soit la phase 1 du contrat qui couvre la période 2020-2022. L'engagement pour la seconde phase sera présenté au vote des élus régionaux à l'issue du bilan des réalisations de la première phase.

Ainsi, la participation financière de la Région correspond, sous réserve d'éligibilité des opérations présentées chaque année, à celle indiquée pour les trois premières années du tableau financier annexé au présent document. **L'engagement financier de la Région pour la phase 1 du contrat s'élève à un montant prévisionnel de 177 000 €.**

A noter également que la Région, en tant qu'autorité de gestion des crédits européens, s'engage à étudier la possibilité de financer certains projets pouvant potentiellement être éligibles au FEDER pour les projets visant à réduire la pression sur la biodiversité.

Ce dossier a été approuvé par la Commission des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le 22 octobre 2019.


Le Préfet du Var ou son représentant

Fait à :
Le :


Evence RICHARD

Le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant

Fait à :
Le :



Le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant


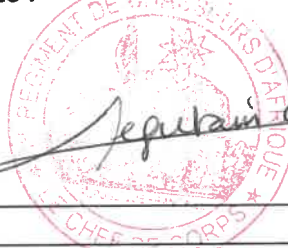
Fait à : Lyon
Le : 03/08/2020

Le Directeur Général Adjoint

Nicolas CHANTEPY

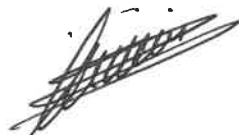
Le Chef de Corps du 1^{er} Régiment de Chasseurs d'Afrique ou son représentant

Fait à : Cannes
Le : 25/05/2020

Le président de la Dracénie Provence Verdon agglomération ou son représentant

Fait à : Figanières
Le : 10/03/2020


Bernard CHINI
Vice-Président délégué

Le Président du Syndicat Mixte de l'Argens ou son représentant

Fait à : Digne
Le : 12 MARS 2020




Le Maire de Montferrat ou son représentant

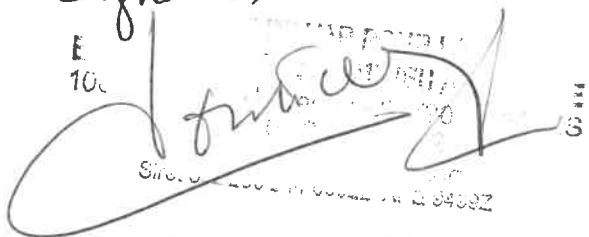
Fait à : Montferrat
Le : 4 Mars 2020

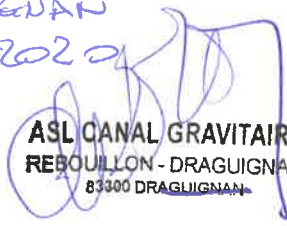



La Maire de la Motte ou son représentant

Fait à : La Motte
Le : 4.3.2020





Le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Var ou son représentant
Fait à : *Draguignan le 5 Mars 2020*
Le : *E 10*

Siret: 2002 470044 74 2 84602

Le président de l'Association Syndicale Libre du canal gravitaire de Rebouillon – Draguignan ou son représentant
Fait à : *DRAGUIGNAN*
Le : *04 Mars 2020*

ASL CANAL GRAVITAIRE
REBOUILLON - DRAGUIGNAN
83300 DRAGUIGNAN

Le président de l'Association Syndicale Forcée de Trans-en-Provence ou son représentant
Fait à : *TRANS en Proven*
Le : *10/03/2020*


Le président de l'Association Syndicale Autorisée de Fontigon ou son représentant
Fait à : *Draguignan*
Le : *18/06/2020*

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
AMPUS
De Fontigon

La présidente de l'Association pour la Préservation du Patrimoine d'Ampus ou son représentant
Fait à : *Draguignan*
Le : *13/3/2020*

APPA
Association pour la Préservation
du Patrimoine d'Ampus
14, rue Rompe Cul - 83111 AMPUS
Tél. 04 94 70 97 15 - 06 28 07 97 78

Annexe 1 : Tableau de l'ensemble des fiches actions du programme avec les coûts et financements associés

N° action	Intitulé	Nature	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phase	Coût prévisionnel (Phase 1)	Coûts TTC / HT	Coût prévisionnel (Phase 2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux AE RMC	Montant AE phase 1	Montant bonification AE phase 1	Taux CR PACA	Montant CR phase 1	Taux Etat	Montant Etat phase 1	Taux MO	Montant MO phase 1
A1 - Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif																								
A1.1	Anticipation de la prise des compétences eau et assainissement (EU et EP)	E	1	DPVa	Phase 1																			
A1.1	Mutualisation de la gestion patrimoniale des réseaux	E	1	DPVa et communes	Phase 1																			
A1.2	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	T	1	Commune de Draguignan/DPVa	Phase 1	166 000 €	HT		41 000 €	125 000 €						50%	83 000 €		0%	-	0%		50%	83 000 €
A1.2	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	T	1	Commune de Trans en Pce/DPVa	Phase 1	8 640 €	HT			8 640 €						50%	4 320 €		0%	-	0%		50%	4 320 €
A1.2	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	T	1	SIVU/DPVa	Phase 1	329 000 €	HT			329 000 €						50%	164 500 €		0%	-	0%		50%	164 500 €
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	SIVU/DPVa/SMA	Phase 1	950 000 €	HT			420 000 €	410 000 €	120 000 €				20%	192 500 €		0%	-	0%		80%	757 500 €
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	SIVU/DPVa	Phases 1	1 608 000 €	HT			1 158 000 €	450 000 €					37%	588 875 €		0%	-	0%		63%	1 019 125 €
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	Commune de Trans en Pce/DPVa	Phase 1	1 088 454 €	HT			336 214 €	470 450 €	281 790 €				50%	544 227 €		0%	-	0%		50%	544 227 €
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	Commune de Draguignan/DPVa	Phase 1	1 473 500 €	HT		48 500 €	806 750 €	618 250 €					42%	620 000 €		0%	-	0%		58%	853 500 €
A1.4	Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan – Trans en Pce	E	1	SIVU	Phase 1	51 024 €	HT		51 024 €							29%	15 000 €		0%	-	0%		71%	36 024 €
A1.4	Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan – Trans en Pce	E	1	Commune de Trans en Pce	Phase 1	44 000 €	HT		44 000 €							50%	22 000 €		0%	-	0%		50%	22 000 €
A1.4	Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan – Trans en Pce	E	1	Communes Draguignan	Phase 1	175 500 €	HT		175 500 €							48%	85 000 €		0%	-	0%		52%	90 500 €
A1.5	Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence	T	1	Commune de Trans en Pce/DPVa	Phase 1	415 000 €	HT		110 000 €	125 000 €	180 000 €					0%	-		0%	-	0%		100%	415 000 €
A1.6	Extension du réseau d'eaux usées de la commune d'Ampus	T	1	Commune d'Ampus/DPVa	Phase 1	320 592 €	HT		120 592 €	65 000 €	65 000 €	70 000 €				0%	-		0%	-	0%		100%	320 592 €
A1.7	Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers	E/T	1	Etat – Ministère des Armées	Phase 1	A définir																		
A1.8	Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon	E/T	1	SIVOM de Callas / DDPVa	Phase 1																			
A1.8	Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon	E/T	1	Commune de Châteaudouble	Phase 1	20 500 €	HT		20 500 €							30%	6 150 €	6 150 €	0%	-	0%		70%	14 350 €
A1.9	Entretien du réseau d'assainissement de La Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène	T	1	Commune de La Motte/DPVa	Phase 1	40 000 €	HT		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €				0%	-		0%	-	0%		100%	40 000 €
A1.10	Contrôle des installations d'assainissement non collectif	A/E	1	DPVa	Phases 1 et 2	49 225 €	HT		46 450 €	2 775 €						0%	-		0%	-	0%		100%	49 225 €
A1.10	Travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif les plus impactantes	T	1	Particuliers Délégation communale ou intercommunale (conventions)	Phase 2	A définir																		
A2 - Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales																								
A2.1	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales	E	1	Commune de Draguignan / DDPVa	Phase 1	25 000 €	TTC					25 000 €				50%	12 500 €		0%	-	0%		50%	12 500 €
A2.1	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales	E	1	Commune de Châteaudouble / DDPVa	Phase 1	6 000 €	TTC			6 000 €						50%	3 000 €		0%	-	0%		50%	3 000 €
A2.2	Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Intercommunal	E	1	Commune de Châteaudouble / DDPVa	Phase 1	555 000 €	HT			370 000 €	185 000 €					50%	277 500 €		0%	-	0%		50%	277 500 €
A3 - Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale																								
A3.1	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	A	1	Commune de Draguignan/Trans en Pce/DPVa	Phase 1	45 000 €	HT			45 000 €						9%	4 000 €		0%	-	0%		91%	41 000 €
A3.1	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	T	1/2	Industriels et artisans	Phase 2	A définir																		
A3.1	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	A	2	Porteur du Contrat Chambre du Commerce et de l'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Phase 2	A définir																		
A4 - Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole																								
A4.1	Accompagnement des exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturales	E	1	SMA	Phase 1	75 000 €	TTC	75 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0%	-		0%	-	0%		100%	75 000 €

N° action	Intitulé	Nature	Priorité	Maître d'ouvrage	Phase	Coût prévisionnel (Phase 1)	Coûts TTC / HT	Coût prévisionnel (Phase 2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux AE RMC	Montant AE phase 1	Montant bonification AE phase 1	Taux CR PACA	Montant CR phase 1	Taux Etat	Montant Etat phase 1	Taux MO	Montant MO phase 1
A5 - Protéger les ressources d'eau potable																								
A5.1	Travaux liés à la mise en place des périmètres de protection des forages et de la source de la Magdeleine à Montferrat	E/T	1	SIVOM de Callas / DPVa	Phase 1	75 750 €	HT			8 250 €	33 750 €	33 750 €				30%	22 725 €	22 725 €	0%	-	0%	-	70%	53 025 €
A6 - Suivre les évolutions de la qualité des eaux superficielles																								
A6.1	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby	E	1/2	SMA	Phase 1	120 000 €	TTC			60 000 €	60 000 €					50%	60 000 €		30%	36 000 €	0%	-	20%	24 000 €
B1 - Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée																								
B1.1	Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby et création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques	E	1	SMA	Phase 1	120 000 €	TTC		20 000 €	100 000 €						70%	84 000 €		10%	12 000 €		-	20%	24 000 €
B1.1	Création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques	E	1	SMA / Communes / DPVa	Phase 2	A définir																		
B1.2	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude)	E	1	SMA	Phase 1	120 000 €	TTC			60 000 €	60 000 €					70%	84 000 €		0%	-	0%	-	30%	36 000 €
B1.3	Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation	E/T	1	ASL de Rebouillon (Draguignan)	Phase 1	1 000 €	HT			1 000 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	1 000 €
B1.3	Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation	T	1	ASF de Trans-en-Provence	Phase 1	1 000 €	HT			1 000 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	1 000 €
B1.4	Travaux de réhabilitation du canal de Fontigon	T	1	ASA de Fontigon	Phase 1	82 000 €	HT		12 000 €	70 000 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	82 000 €
B1.5	Création d'une ASP sur la commune de la Motte	A	2	ASP	Phase 1	8 000 €	HT			8 000,00 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	8 000 €
B1.6	Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan	E	1	Commune de Draguignan	Phase 1	200 000 €	HT		200 000 €							50%	100 000 € aide début 2019		0%	-	30%	60 000 €	20%	40 000 €
B2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau																								
B2.1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la commune d'Ampus	T	1	Commune d'Ampus / DPVa	Phase 1	70 000 €	HT		70 000 €							0%	-		0%	-	0%	-	100%	70 000 €
B2.2	Réduction des fuites sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	T	1	Commune de Trans-en-Provence / DPVa	Phase 1	200 000 €	HT				100 000 €	100 000 €				30%	60 000 €	60 000 €	0%	-	0%	-	70%	140 000 €
B2.2	Réduction des fuites sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	T	1	Commune de Trans-en-Provence / DPVa	Phase 1	44 000 €	HT		29 000 €	15 000 €						50%	22 000 €		0%	-	0%	-	50%	22 000 €
B2.2	Réduction des fuites sur le réseau d'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public (SAUR) à Trans-en-Provence	T	1/2	Commune de Trans-en-Provence / DPVa	Phases 1 et 2																			
B2.3	Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan	T	1	Commune de Draguignan	Phases 1	1 200 000 €	HT		1 200 000 €							16%	191 000 €	191 000 €	0%	-	0%	-	84%	1 009 000 €
C1 - Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides																								
C1.1	Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial	E	1	SMA	Phase 1	150 000 €	TTC		25 000 €	100 000 €	25 000 €					60%	90 000 €		20%	30 000 €	0%	-	20%	30 000 €
C1.1	Travaux prioritaires de restauration de l'espace de bon fonctionnement	E/T	2	SMA	Phase 2	A définir																		
C1.2	Elaboration d'un plan de gestion stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides (hors milieu alluvial)	E	1	SMA	Phase 1	60 000 €	TTC			60 000 €						60%	36 000 €		20%	12 000 €	0%	-	20%	12 000 €
C1.2	Travaux prioritaires de restauration des zones humides	E/T	2	SMA	Phase 2	A définir																		
C1.3	Elaboration d'une stratégie de gestion foncière	E	1	SMA	Phase 1	60 000 €	TTC				60 000 €					70%	42 000 €		0%	-	0%	-	30%	18 000 €
C1.4	Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	E	1	Fédération de pêche	Phases 1 et 2	50 000 €	TTC	25 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €				50%	25 000 €		30%	15 000 €	0%	-	20%	10 000 €
C1.5	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby	T	1	Fédération de pêche	Phases 1 et 2	90 000 €	TTC	100 000 €			90 000 €					50%	45 000 €		30%	27 000 €	0%	-	20%	18 000 €
C2 - Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées																								
C2.1	Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats	E	1	SMA	Phases 1 et 2	Pm.																		
C2.2	Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire et de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	T	1	SMA	Phases 1 et 2	330 000 €	TTC	330 000 €		110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	30%	99 000 €		0%	-	0%	-	70%	231 000 €
D1 - Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites																								
D1.1	Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique	A/E	2	SMA en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Phase 1																			
D1.2	Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial à Ampus	T	2	Association APPA	Phase 1	15 000 €	TTC			15 000 €						30%	4 500 €	4 500 €	0%	-	0%	-	70%	10 500 €
D1.3	Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l'eau	E/T	2	Commune de La Motte	Phase 1 & 2	90 000 €	HT			30 000 €	60 000 €					0%	-		0%	-	0%	-	100%	90 000 €

N° action	Intitulé	Nature	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phase	Coût prévisionnel (Phase 1)	Coûts TTC / HT	Coût prévisionnel (Phase 2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux AE RMC	Montant AE phase 1	Montant bonification AE phase 1	Taux CR PACA	Montant CR phase 1	Taux Etat	Montant Etat phase 1	Taux MO	Montant MO phase 1
D2 - Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale																								
D2.1	Valorisation et aménagement des gorges de la Nartuby à Trans en Pce	T	1	DPVa	Phase 1	545 000 €	HT		545 000 €							9,5%	52 000 €	52 000 €		-		-	90%	493 000 €
D2.2	Réalisation d'un parcours amont/aval au contact de la Nartuby	E/T	1	Châteaudouble, Draguignan, Ampus, DPVa	Phase 1	1 098 000 €	HT		346 667 €	751 333 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	1 098 000 €
D2.3	Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat	E	2	Commune de Montferrat	Phase 1	40 000 €	HT			40 000 €						30%	12 000 €	12 000 €	0%	-	0%	-	70%	28 000 €
E1 - Animer et suivre la procédure																								
E1.1	Animation du Contrat - Poste de Chargé de missions	A	1	SMA	Phases 1 et 2	140 000 €	TTC	140 000 €		46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	50%	70 000 €		0%				50%	70 000 €
E1.1	Suivi du Contrat - Création d'un Comité de Pilotage	A	1	SMA	Phase 1																			
E1.1	Suivi du Contrat - Création de tableau de bord de suivi des actions	E	1	SMA	Phases 1 et 2																			
E1.1	Suivi du Contrat - Création d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques	E	1	SMA	Phases 1 et 2																			
E1.1	Animation du Contrat - Poste de Technicien de rivière	A	1	SMA	Phases 1 et 2	140 000 €	TTC	140 000 €		46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	50%	70 000 €		0%	-			50%	70 000 €
E1.2	Evaluation du Contrat - Réalisation d'un bilan des actions à mi-parcours	E	1	SMA	Phase 1	50 000 €	TTC					50 000 €				50%	25 000 €		30%	15 000 €	0%	-	20%	10 000 €
E1.2	Evaluation du Contrat - Réalisation d'une étude bilan en fin de procédure	E	2	SMA	Phase 2		TTC	60 000 €								0%	-		0%	-	0%	-	100%	-
E2 - Impliquer le public au sens large																								
E2.1	Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement	E	1	SMA	Phase 1	100 000 €	TTC			35 000 €	35 000 €	30 000 €				50%	50 000 €		30%	30 000 €			20%	20 000 €
E2.2	Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population)	A	1/2	SMA	Phases 1 et 2	60 000 €	TTC	60 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	50%	30 000 €		0%	-	0%	-	50%	30 000 €
E2.2	Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population)	A		FPPMA	Phases 1 et 2																			
E3 - participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire																								
E3.1	Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire, environnementaux et touristiques	A	1	SMA	Phases 1 et 2																			

Annexe 2 : Tableau de l'ensemble des actions financées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée

Volet	Intitulé	Domaine AE	Code ligne 11eme progr	Action Prioritaire AE	Taux aide (sur assiette éligible)	Aide AE (en € ; calcul sur assiette éligible)	Maintien des taux	Aide spécifique	Commentaire	Contrepartie contractuelle (date faisant foi = OS du marché)
A1 – Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan -Trans (création de DO)	Collecte et temps de pluie	16	oui - PAOT	50%	164 500	oui		<p>Sous réserve de la validation des études préalables, de la validation par le service réglementaire, et du respect des conditions d'éligibilité du 11ème programme de l'agence de l'eau (tarification eau, critères de gestion durable des services, maturité)</p> <p>* aide calculée avec application des coûts en vigueur du 11 eme programme, sur la base du linéaire de réseau traité et majorée pour intégrer les PR et équipements électromécaniques.</p>	Avant le 30/06/2021
	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan -Trans (création/ réfection PR Trans)	Collecte et temps de pluie	16	oui - PAOT	50%	4 320	oui			Avant le 30/06/2021
	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan -Trans (création/ réfection DO et PR Draguignan)	Collecte et temps de pluie	16	oui - PAOT	50%	83 000	oui			Avant le 30/06/2021
	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan -Trans (ECP réseau de transfert-SIVU d'assainissement)	Collecte et temps de pluie	16	oui - PAOT	50%	588 875	oui			Avant le 30/06/2021
	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan -Trans (ECP-travaux couplés aménagement Nartuby)	Collecte et temps de pluie	16	oui - PAOT	50%	192 500	oui			Avant le 30/06/2021
	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan -Trans (ECP réseaux Trans)	Collecte et temps de pluie	16	oui - PAOT	50%	544 227	oui			Avant le 30/06/2021

	Travaux amélioration temps de pluie réseaux d'eaux usées de Draguignan -Trans (ECP réseaux Draguignan)	Collecte et temps de pluie	16	oui - PAOT	50%	620 000	oui			Avant le 30/06/2021
	Mise en place d'un suivi permanent sur le réseau de collecte et de transfert des EU de Draguignan et Trans (réseau Draguignan)	Collecte et temps de pluie	12	oui - PAOT	50%	85 000	oui		Sous réserve respect des conditions d'éligibilité et de la validation préalable agence de l'eau et DDTM des points équipés	Avant le 30/06/2021
	Mise en place d'un suivi permanent sur le réseau de collecte et de transfert des EU de Draguignan et Trans (réseau Trans)	Collecte et temps de pluie	12	oui - PAOT	50%	22 000	oui			Avant le 30/06/2021
	Mise en place d'un suivi permanent sur le réseau de collecte et de transfert des EU de Draguignan et Trans (réseau intercommunal)	Collecte et temps de pluie	12	oui - PAOT	50%	15 000	oui			Avant le 30/06/2021
	Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon	Aide exceptionnelle contractuelle SPEA	11		30%	6 150 €		X		Aide dans le cadre du bonus contractuel 30% proposé
	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby	Réseau de suivi qualité	32	oui - PAOT	50%	60 000	oui		Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité générales (respect du protocole analytique DCE et suivi sur deux ans consécutifs)-	Avant le 30/06/2020
A2- Améliorer la gestion quantitative des eaux pluviales	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales- Draguignan	Collecte et temps de pluies	12	oui - PAOT	50%	12 500			Sous réserve intégration volet qualitatif conforme aux attentes de l'agence de l'eau et respect CCTP agence de	

	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales- Châteaudouble	Collecte et temps de pluies	12	oui - PAOT	50%	3 000			l'eau type Sous réserve intégration volet qualitatif conforme aux attentes de l'agence de l'eau et respect CCTP agence de l'eau type	
	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Intercommunal	Collecte et temps de pluies	12	oui - PAOT	50%	277 500	oui			Avant le 31/12/2022
A3.Réduire les rejets non domestiques	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	Réduire les rejets toxiques	13	oui - PAOT	40%	4 000	oui		Sous réserve validation préalable agence de l'eau et gestion dans le cadre d'un comité de concertation	Avant le 31/12/2021
A5.Protéger les captages AEP	Travaux liés à la mise en place des périmètres de protection des forages et de la source de la Magdeleine à Montferrat	Aide exceptionnelle contractuelle SPEA	25		30%	22 725		x	aide spécifique contractuelle	Respect des délais : à engager avant le 30/06/2021
B1- Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau	Etude des ressources souterraines stratégiques sur le territoire de la Nartuby	Ressource en eau	23	oui - PAOT	70%	84 000	oui		Sous réserve des conditions générales d'éligibilité et de la validation préalable du CCTP par l'agence de l'eau. Engagée en 2019 Région à 10%	Avant le 31/12/2020
	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude)	Partage de l'eau	21	oui - PAOT	70%	84 000	oui			Avant le 31/12/2020
	Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de de Draguignan et amélioration de la qualité des eaux distribuées	Aide exceptionnelle contractuelle SPEA		25		Jusqu'à 30%	191 000		X	Financement Agence de l'Eau au titre de la mise en conformité (problématique d'eau rouge/Fer) avec les normes sanitaires et sous réserve d'un avis écrit de l'ARS.

B2-Sécuriser l'approvisionnement en eau	Réduction des fuites sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	Aide exceptionnelle contractuelle SPEA	25		30%	60 000		X	Attention cout maximal. Pour les travaux : sous réserve caractère prioritaire des travaux présentés et économies d'eau effectives. Pour les travaux : un coût plafond de 12€/ m3 économisés + réserve SISPEA et au moins 10000 m3/an économisés par an.	à engager avant le 30/06/2021
	Réduction des fuites sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	Partage de l'eau	21	oui - PAOT	50%	22 000	oui		Sous réserve validation en amont par l'agence de l'eau	Avant le 31/12/2020
C1- Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides	Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24	oui - PAOT	60%	90 000	oui		Sous réserve conditions générales d'éligibilité et validation préalable CCTP, avec les partenaires réglementaires ; Région 20%	Avant le 31/12/2020
	Elaboration d'un plan de gestion stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides (hors milieu alluvial)	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24	oui - PAOT	60%	36 000	oui			Avant le 31/12/2021
	Elaboration d'une stratégie de gestion foncière	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24	oui - PAOT	70%	42 000	oui			Avant le 31/12/2021

	Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24		50%	25 000	oui		Ok si trame turquoise étudiée et lien avec EBF partie à mettre avec EBF Nartuby	Avant le 31/12/2021
C2 –Entretien, préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24	oui - PAOT	50%	45 000	oui			Avant le 31/12/2021
	Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire et de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24	oui - PAOT	30%	99 000			Contrepartie exigée au 11ème programme pour les aides aux travaux d'entretien : conditionnée au portage de l'EBF Nartuby et étude Ressource Stratégiques. Démarrage de l'étude Ressource stratégiques avant le 31/12/2020 Démarrage de l'étude EBF Nartuby avant le 31/12/2020	
D1- Sensibiliser aux enjeux au travers de la mise en valeur du patrimoine eau	Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial à Ampus	Aide exceptionnelle contractuelle MILIEUX	24		30%	4 500		X	Aide spécifique milieu objectif patrimonial	Respect des délais : à engager avant le 31/12/2020
D2- Intégrer le patrimoine eau dans les circuits touristiques	Valorisation et aménagement des gorges de la Nartuby à Trans en Pce	Aide exceptionnelle contractuelle MILIEUX	24		10%	52 000		X	Aide spécifique milieu objectif patrimonial (aides Régions dans le cadre du PCET)	Respect des délais : à engager avant le 31/12/2020
	Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat	Aide exceptionnelle contractuelle MILIEUX	24		30%	12 000 €		X	Aide spécifique milieu objectif patrimonial	Respect des délais : à engager avant le 31/12/2020

E1- Pilotage et animation de la démarche	Animation du Contrat - Poste de Chargé de missions	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24		50%	70 000	oui		3 ans pris sur la base de 250€/j	Avant le 31/12/2020
	Animation du Contrat - Poste de Technicien de rivière	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24		50%	70 000	oui		3* 23000€/an- base = 250€/j	Avant le 31/12/2020
	Evaluation du Contrat - Réalisation d'un bilan des actions à mi-parcours	Milieux et zones humides/ Gestion intégrée	24		50%	25 000				
E2- Animer la concertation/ Impliquer le public aux enjeux de l'eau	AMO à la concertation sur les études prioritaires	Communication et EEDD	24	oui - PAOT	50%	50 000	oui		3 années aidées ; accompagnement des actions prioritaires AE (EBF, ZH, Ressource) Possibilité aide région 30%	Avant le 31/12/2020
	Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population)	Communication et EEDD	34		50%	30 000	oui			Avant le 31/12/2020